

Département de l'Ardèche

Commune de Saint Michel de Chabrillanoux

Compte rendu de la séance ordinaire du Conseil Municipal

Du 2 Décembre 2019

Ordre du jour :

- approbation du dernier compte-rendu
- Syndicat d'eau potable Crussol – Pays de Vernoux : adhésion de 4 communes (Beauchastel / St Fortunat/La Voulte/St Vincent de Durfort)
- Renouvellement de la convention de déneigement avec APEX BOIS
- Mutuelle Nationale Territoriale : adhésion et participation de la collectivité au contrat de prévoyance
- Décision modificative n°1 et 2
- Règlement de la cantine
- Tarifs camping pour la saison 2020
- Gestion du camping pour la saison 2020 : appel à candidature
- Subvention exceptionnelle pour le Teil
- questions diverses

L'an deux mil dix-neuf, le deux décembre, le Conseil Municipal de St Michel de Chabrillanoux, dûment convoqué, s'est réuni en Mairie, à dix-huit heures trente, sous la présidence de Monsieur Gilles LEBRE, Maire.

Date de convocation : 25 novembre 2019

Membres en exercice : 09 ; **Présents** : 08 ; **Nombre de votants** : 08

Etaient présents : Mme Nathalie AUFRAND, Mme Joëlle DE PALMA, M. Jean-Daniel BALAYN, M Gérard BRUN, M Gilles BRUN, M Rémi CAUSSE, M Gilles LEBRE, M Vincent SAUDUBRAY

Procurations :

Excusés :

Secrétaire de séance : M Rémi CAUSSE

1. COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL :

Le compte rendu du conseil municipal du 21 octobre 2019 est approuvé à l'unanimité malgré le paragraphe, sur l'agent recenseur, mal tourné

2. SYNDICAT D'EAU POTABLE CRUSSOL – PAYS DE VERNOUX : ADHESION DE 4 COMMUNES (BEAUCHASTEL / ST FORTUNAT / LA VOULTE / ST VINCENT DE DURFORT) :

M. le Maire expose la demande d'adhésion des 4 communes au Syndicat d'eau potable Crussol – Pays de Vernoux sachant qu'il est demandé à chacune des communes membres du Syndicat de se prononcer sur ces adhésions et sur le transfert de la compétence eau potable.

Vote de l'adhésion des 4 communes approuvé à l'unanimité

3. RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE DENEIGEMENT :

M. le Maire rappelle qu'en date du 14 janvier 2019, une convention de déneigement avait été signée avec APEX BOIS pour la saison hivernale 2019-200.

M. le Maire précise que lors de l'épisode neigeux du 15 novembre 2019, la réactivité et la prestation réalisées par APEX BOIS ont été irréprochables.

Il propose donc de renouveler la convention pour la saison hivernale 2019-2020.

Vote : approuvé à l'unanimité

4. MUTUELLE NATIONALE ET TERRITORIALE : ADHESION ET PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITE AU CONTRAT DE PREVOYANCE :

M. le Maire explique les conditions liées à l'adhésion à la Mutuelle Nationale et Territoriale pour le risque « prévoyance » c'est-à-dire le maintien des salaires des agents de la commune en cas de longue maladie.

Il propose donc de fixer la participation financière de la commune à 7 euros par agent et par mois

Vote : approuvé à l'unanimité.

5. DESICION MODIFICATIVE N°1 et 2 :

M. le Maire informe que lors du vote du budget 2019 les travaux de voirie concernant la voie douce, n'avaient pas encore été chiffrés, que les subventions n'étaient pas connues et que les crédits prévus pour la taxe de séjour n'étaient pas suffisants aux vues de la fréquentation réelle du camping

Il convient donc de voter une décision modificative afin d'acter les montants attribués et les crédits supplémentaires.

Vote : approuvé à l'unanimité.

6. REGLEMENT CANTINE :

M. le Maire explique que pour une meilleure organisation du service, il convient de modifier le règlement approuvé par le conseil municipal du 26/06/2012, modifié le 04/07/2014 ainsi que le 26/09/2017.

Vote : approuvé à l'unanimité avec une application à dater de ce jour

7. TARIFS CAMPING POUR LA SAISON 2020 :

M. le Maire propose de valider les tarifs 2020 concernant les hébergements du camping.

Vote : approuvé à l'unanimité.

8. GESTION DU CAMPING POUR LA SAISON 2020 : APPEL A CANDIDATURE

M. le Maire rappelle qu'une délibération a été prise en date du 21 octobre 2019 pour valider le mode de gestion du camping pour la saison 2020. Le mode de gestion retenu est la gérance saisonnière

M. le Maire propose donc de lancer un appel à candidature dès à présent.

Vote : approuvé à l'unanimité

9. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LE TEIL

Le 11 novembre 2019, un séisme d'une magnitude de 5.4 sur l'échelle de Richter a frappé la ville du Teil en Ardèche. Le maire du Teil a lancé un appel solennel au don à toutes les communes et intercommunales de France.

Le Maire propose que la commune s'inscrive dans cette démarche de solidarité et que soit allouée une subvention exceptionnelle de 500 euros

Vote : approuvé à l'unanimité

10. QUESTIONS DIVERSES

-Concernant le toit de l'église : aide possible au niveau du département (FIPA : Fonds innovant en faveur du Patrimoine Ardéchois), une réunion est prévue le 18 décembre pour des plus amples informations et la recherche de donateurs supplémentaires

-Compte rendu de la commission agricole : peu de participants notamment lors de la réunion du SCOT qui était ciblée sur l'Agriculture,

-Achat d'un groupe électrogène pour chauffer la salle polyvalente, l'école et la mairie en cas de coupure longue

-Plan communal de sauvegarde de la commune

- Le volet roulant de la poste : Jean Daniel trouve que le village de St Michel perd de sa qualité visuelle, esthétique au fil du temps (goudronnage du cimetière, volet métallique de la poste...)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30

